



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille seize, le douze septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2016.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Michel REPECAUD, Annie LE GUEN, Fabien GUYOMARD et Elodie LAMBERT, excusés.

Secrétaire de séance : Karine LE ROUX.

ORDRE DU JOUR :

- Raccordement du réseau d'assainissement à la station de Bourg-Blanc : attribution des lots
- Convention avec la commune de Plabennec pour l'ALSH
- Charte de gouvernance pour la révision du PLU
- Questions diverses.



[Raccordement du réseau d'assainissement à la station de Bourg-Blanc : attribution des lots](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché de travaux de raccordement du réseau des eaux usées à la station de dépuración de Bourg-Blanc.

Les réponses aux 5 lots ont été analysées ainsi :

Lot 1 ó canalisation de transfert des eaux usées :

Sur les 4 réponses reçues, celle de EIFFAGE DLE est considérée la mieux-disante pour un montant de marché de base de 334 198.67 p HT.

Lot 2 ó Poste de relevage des eaux usées :

2 réponses ont été déposées. L'analyse faite permet de dire que l'entreprise APEI a présenté l'offre la meilleure pour un montant de marché de base de 143 489.00 p HT.

Lot 3 ó Réhabilitation de canalisations gravitaires d'eaux usées :

Pour ce lot, 3 offres ont été analysées et celle de l'entreprise ATEC a obtenu la meilleure note, pour un montant de marché de base de 59 117.80 p HT.

Lot 4 ó Contrôle et inspection de canalisations et tranchées :

L'offre présentée par la société A3SN a été reconnue la meilleure des deux réponses analysées, pour un montant de marché de base de 4 983.00 p HT.

Lot 5 ó Mise à niveau de la station de Bourg-Blanc :

1 seule offre a été reçue pour ce lot : entreprise PREMEL CABIC pour un montant de marché de base de 37 082.10 p HT.

Le conseil municipal décide d'attribuer les lots ci-dessus aux entreprises mieux-disantes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

[Convention avec la commune de PLABENNEC pour l'ALSH](#)

Monsieur le Maire expose que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de PLABENNEC est susceptible d'accueillir des enfants de COAT-MEAL, lorsque l'ALSH de BOURG-BLANC / COAT-MEAL est fermé.

Le Conseil municipal l'autorise à signer une convention réglant les modalités de ce partenariat, établie pour une durée d'un an, renouvelable.

[Charte de gouvernance pour la révision du PLU](#)

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été acté par arrêté préfectoral du 21 octobre 2015, la Communauté de Communes devenant compétente en ce domaine à compter du 1^{er} novembre 2015.

Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil Municipal de Coat-Méal a demandé à la Communauté de Communes du Pays des Abers d'achever la procédure de révision du PLU, engagée sur son territoire depuis 2012.

Plusieurs communes membres de la CCPA ayant effectué la même démarche, une charte de gouvernance pour la gestion des procédures de révision et de modification des documents d'urbanisme locaux a été élaborée et est soumise à la signature des Maires concernés.

Les grands principes de cette charte sont les suivants :

- instaurer un régime dérogatoire à l'élaboration du PLU pour mener toutes les procédures de révision en cours sur le territoire, sous réserve de certaines conditions détaillées dans l'article 5 de la charte,
- définir les modalités de réponses aux demandes des communes quant à la mise en œuvre de procédure de modification, de mise en compatibilité ou de mise à jour de PLU ou POS,
- informer les communes sur leurs droits et possibilités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la charte de gouvernance présentée.

[Questions diverses](#)

Aires de jeux de l'école

Un contrôle des jeux a été réalisé par la société APAVE, qui a relevé plusieurs défauts auxquels il a été remédié pendant l'été.

Dans la cour de l'école primaire, le jeu actuel restera en place mais des dalles amortissantes seront installées au sol. En ce qui concerne l'école maternelle, un nouveau jeu sera installé (choix à valider en concertation avec les enseignantes) et des marquages au sol seront réalisés par des parents d'élèves (achat de la peinture par la commune). Si possible, ceci devrait être réalisé pendant les vacances de la Toussaint.

Mise en place d'alarmes pour la sécurité de l'école

De nouvelles directives en matière de sécurité des écoles sont à appliquer, notamment l'installation d'une alarme et la fermeture obligatoire des accès. Des demandes de devis sont en cours pour pouvoir répondre à ces besoins.

Achat d'ordinateurs pour l'école

Monsieur le Maire expose qu'une grande partie des ordinateurs de l'école est obsolète et qu'il serait intéressant de profiter d'une offre faite par un prestataire informatique pour acquérir 10 nouveaux matériels au prix de 399 HT l'un, avec un remboursement de 200 € par machine en échange des anciens ordinateurs.

Le conseil valide cette proposition d'achat de 10 ordinateurs pour un coût de 3 990 € hors taxes, ramené à 1 990 € hors taxes après remboursement de la remise. La dépense sera inscrite au budget d'investissement 2016.

TAP

Martial CLAVIER présente le bilan financier des TAP pour l'année scolaire 2015/2016. Le déficit s'élève à la somme de 3 240.30 €.

Une discussion s'ensuit sur la fréquentation aux activités proposées et la façon d'inciter les enfants à profiter des ateliers mis en place.

Projet de médiathèque

La demande de permis de construire est en cours : l'architecte des Bâtiments de France et la sous-commission d'accessibilité ont donné un avis favorable. Reste en attente l'avis de la sous-commission de sécurité qui étudiera le dossier le 15 septembre.

L'appel d'offres sera lancé en octobre pour une mise en place du chantier prévue en décembre et une fin de chantier pour l'été 2017.

Minibus commun avec Bourg-Blanc

Comme cela existe déjà dans plusieurs communes du secteur, le projet de location d'un minibus entre les communes de Coat-Méal et de Bourg-Blanc se finalise. Celui-ci aura pour vocation prioritaire le transfert dans nos communes et dans la région des jeunes et moins jeunes aux différentes activités de loisirs et de sports, sans oublier sa mise à disposition pour les personnes âgées.

Les entreprises locales ont été sollicitées pour financer ce projet par l'achat d'emplacements publicitaires. Ce mode de financement n'ayant pas atteint le montant nécessaire, les municipalités de Bourg-Blanc et de Coat-Méal acceptent de participer au montage financier. Un espace leur sera réservé sur le véhicule, moyennant un coût de 960 € en 2016 et 960 € en 2017.

Prochaines réunions

- commission animation et présidents d'associations : mardi 27 septembre à 20 H 00, pour la préparation du Téléthon,

- commission enfance : mardi 20 septembre à 20 H 00 à Bourg-Blanc pour le CEJ,

- commission en charge des aires de jeux : mercredi 21 septembre à 20 H 00 à la mairie.

La commission travaux devra aussi se réunir prochainement pour : les travaux sur le clocher, les trottoirs de la rue de l'Argoat, la sécurité rue de l'Iroise et l'accessibilité de l'église.

La projection du film « sale gosse », dans le cadre du Mois du Film documentaire, aura lieu le dimanche 20 novembre à 17 H 00 à la salle polyvalente.

La commission cadre de vie aura à étudier l'aménagement des entrées de bourg ainsi que l'entretien des parterres, notamment rue de l'Ascoët.

Fin de la séance à 22 H 30.